

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

À retourner à Running Conseil à Alençon ou  
à la Mairie de Cerisé avant le 18 février 2019  
Inscription en ligne sur [Timepulse.run](http://Timepulse.run) jusqu'au 21 février

Les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en compte.

COURSE CHOISIE  6km  12 km

NOM .....

PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE / /

Masculin  Féminin

TELEPHONE .....

ADRESSE .....

CP .....

VILLE .....

EMAIL .....

N° LICENCE .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course « La Cerisèenne » joint à ce bulletin et déclare que tous les renseignements fournis sont exacts.

DATE ...../...../..... SIGNATURE

**Joindre la copie de la licence sportive en cours de validité à la date de la compétition ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.**

	Courses 6 et 12 km
Inscription papier	10 €
Chèque à l'ordre de ASL Cerisé "Section course"	
Inscription internet	8 €

Renseignements

[www.laceriseenne.fr](http://www.laceriseenne.fr)

[laceriseenne@gmail.com](mailto:laceriseenne@gmail.com)

Amélie : 06 87 14 94 54

Stéphane : 06 74 57 04 64

Inscription en ligne [www.timepulse.run](http://www.timepulse.run)  
jusqu'au 21 février : 8€

Inscription par bulletin papier à déposer  
chez Running conseil  
ou ASL- Mairie de Cerisé  
avant le 18 février : 10€

Inscription : 10€

chez Décathlon le vendredi 22 (18h -20h)  
et le samedi 23 (10h - 17h) ou le jour de la  
course à Cerisé (entre 8h30 et 9h30)

Retrait des dossards

(sur présentation d'une pièce d'identité)  
Le vendredi 22 à Décathlon (18h - 20h)  
Le samedi 23 à Décathlon (10h - 17h)  
Le dimanche à Cerisé (8h30 - 10h15)

Course enfant

Inscription sur place avec autorisation  
parentale, sans certificat médical : gratuit

Marche

Inscription sur place le dimanche matin  
à partir de 8h30 : 3€  
(entièrement reversés à Handi'chiens)



*24 Février 2019*  
*Cerisé (61)*

*9h30*  
*Marche 5 km (Handi'chiens)*

*10h00*  
*Course enfant by Running Conseil*

*10h30*  
*Course 6 km by Crédit Agricole*  
*Course 12 km by Décathlon*

*Un lot par participant*  
*Ravitaillement*  
*Récompenses - Tirages au sort*  
*Vin chaud offert*  
*Buvette - Restauration sur place*

## REGLEMENT

**Art.1** L'ASL organise le **Dimanche 24 février 2019** la 4<sup>e</sup> édition de la course pédestre « LA CERISENNE » sur Cerisé (61) sur une distance de 6km (1 boucle) ou 12Km (2 boucles).

**Art.2** Le parcours se déroule dans les rues et chemins de Cerisé. Les participants s'engagent à accomplir la distance pour laquelle ils se sont engagés, de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée.

Tout coureur ne laissant pas apparaître son dossard dans son intégralité sera disqualifié.

**Art.3** La course de Cerisé est ouverte exclusivement aux femmes et hommes qui sont nés avant 2000 sauf pour les cadets et juniors (nés avant 2002) avec autorisation parentale signée.

**Art.4-1** Les athlètes fourniront la copie papier d'une licence parmi les suivantes, seules recevables : une licence athlé compétition, une licence athlé santé loisir option running ou un pass-running délivré(e) par la FFA; une licence délivrée par la FSCF, la FSGT option course à pied en compétition; une licence délivrée par les FFT, FFCC ou FFPM en cours de validité (année 2018-2019).

**Art.4-2** Pour les autres participants, ils devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 24 Février 2019 ou sa photocopie.

**Art.5** Les engagements papier sont de 10€, à retourner avant le 18 février à Running Conseil ou à la Mairie de Cerisé.

**Art.5-1** Les engagements à Décathlon et le jour de la course sont au prix de 10€. Les engagements seront pris au plus tard à 9h30 le jour de la course à la salle des Pommiers de Cerisé.

**Art.5-2** Les engagements en ligne sur le site Timepulse.run sont de 8€.

**Art.6** Les inscriptions (bulletin d'engagement, certificat médical ou licence valide, règlement) incomplètes ne seront pas prises en compte.

**Art.7** Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

**Art.8** Le départ fixé à 10h30 sera donné devant la salle des pommiers à Cerisé. Arrivée au même endroit.

**Art.9** Des vestiaires et sanitaires seront à disposition à la salle des Pommiers.

**Art.10** Un ravitaillement en eau sera proposé au 7<sup>ème</sup> km. Un ravitaillement à l'arrivée sera proposé aux coureurs.

**Art.11** Une assistance médicale sera assurée conformément à l'arrêté préfectoral qui autorise cette compétition.

**Art.12** L'équipe organisatrice est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de l'ASL.

**Art.13** Classement et Récompenses :

- Classement Scratch par courses.
- Récompense Scratch par courses
  - o 5 premiers Hommes
  - o 5 premières Femmes

**Art.14** Des lots seront remis par tirage au sort des dossards aux coureurs présents.

**Art.15** La remise des récompenses aura lieu à la salle des Pommiers vers 12h00.

**Art.16** Le circuit n'est pas praticable par les handisports.

**Art.17** Nos amis les animaux ne sont pas autorisés sur l'épreuve.

**Art.18** Droit à l'image : du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci.

**Art.19** Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

